

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le marché de travaux pour la création de la Voie Nouvelle sur le site des Portes de l'Orne pour desservir l'agrafe paysagère, et notamment le lot 2 « VRD », attribué au groupement MULLER TP / NGE GC - ZAC Bellefontaine - Rue de la Promenade - 57780 ROSSELANGE,

Considérant la diminution du montant de la prestation du sous-traitant,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de ramener le montant des travaux sous-traités par le groupement MULLER TP / NGE GC ZAC Bellefontaine - rue de la Promenade - 57780 ROSSELANGE à la société EST PAVAGE - 17 Avenue Foch 57000 METZ, de 12 230 € H.T. à 10 913 € H.T., soit une diminution de 1 317 €, dans le cadre des travaux pour la création de la Voie Nouvelle sur le site des Portes de l'Orne pour desservir l'agrafe paysagère, et notamment le lot N° 2 « VRD ».

Rombas, le 26 septembre 2023

Affichage au siège le 04 octobre 2023

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
ARRIVÉE

- 9 OCT. 2023

BUREAU DU COURRIER

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté
et du Contrôle de Légalité
9, Place de la Préfecture
57 034 METZ

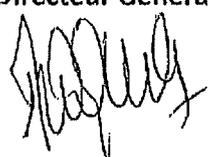
BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf. DGS / MSL
03 87 58 32 32
accueil@portes-de-lorne.fr

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :		
<u>La décision du Président :</u>		
- DP2023-37 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 08.	1 ex.	Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité. En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.
- DP2023-38 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 05.	1 ex.	
- DP2023-39 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 02.	1 ex.	
- DP2023-40 relative à la signature de l'avenant 2 au marché 19006 du lot 09.	1 ex.	
- DP2023-41 relative à la DC4 modificatif du marché de travaux concernant la création de la nouvelle voie sur le site des Portes de l'Orne.	1 ex.	
- DP2023-42 relative à la mise à disposition des locaux du Cap' Orne.	1 ex.	

Rombas, le 05 octobre 2023

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services,


Alain LOGNON

- 9 OCT. 2023
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

